Formation à la conduite en sécurité «Engins de chantier» - R.482

☐ Débutant - ☐ Expérimenté

Catégorie : ☐ A - ☐ B1 -☐ C1 - ☐ D - ☐ F - ☐ G

Opt. Porte Engin ☐ - Opt.télécommande ☐

Durée : PERSONNEL DEBUTANT : 2 JOURS (14H)
PERSONNEL EXPERIMENTE : 1 JOUR (7H)

Participants

12 maxi pour la théorie,
6 Unités de Temps maxi pour la pratique

Public concerné :

Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, des engins de chantier.

Pré-requis

Maîtrise de la langue française.

Méthodes et Moyens

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents…), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite d'engins de chantier et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R482. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

Validation des acquis

• Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.482 dans le cadre d'un CACES®.
• Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories d'engins utilisés.
• Recyclage d'1 journée tous les 10 ans.

Lieu de la formation

Au sein des agences FOSEC

Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et realtifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Tarif

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4223-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

OBJECTIFS :

• Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des engins de chantier en toute sécurité.
• Etre sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des engins de chantier

PROGRAMME :

• Connaissances Générales

• Technologie des engins de chantier
Caractéristiques principales : composants et mécanismes
Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité

• Les principaux types d'engins de chantier – Catégories CACES®
Les différents types d'engins : 11 catégories

• Règles de circulation applicables aux engins de chantier
Identification et signification de la signalisation
Circulation sur chantier : consignes, distances de sécurité

• Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
Fonctionnement de l'engin
Conduite et déplacements de l'engin

• Exploitation des engins de chantier
Fonctionnement des équipements de l'engin
Conduite à tenir en cas d'accident
Gestes de commandement
•Vérifications d'usage des engins de chantier
Vérification et opération de maintenance
Principales anomalies (circuit hydraulique ; organes de freinage ; chassis …)

• APPLICATIONS PRATIQUES – selon les catégories
Prise de poste et vérification
Conduite –Manœuvres et circulation
Travaux de bases
Opération de levage (selon les catégories)
Fin de poste - Opération d'entretien quotidien – Maintenance

Catégorie Engins correspondants
A --> Engins compacts, ≤ 6 T et ≤ 100cv
B1 --> Engins d'extraction à déplacement séquentiel > 6T
C1 --> Engins de chargement à déplacement alternatif > 6T
D --> Engins de compactage > 6T
F --> Chariots de manutention tout-terrain
G --> Conduite des engins hors production

Test CACES® - R.482 «Engins de chantier»

Catégorie : ☐ A - ☐ B1 -☐ C1 - ☐ D - ☐ F - ☐ G

Opt.Porte Engin ☐ - Opt. télécommande ☐ - Opt. AIPR Opérateur ☐

Durée : 1 JOUR (7H)

Participants
6 unités de temps / session

Public concerné :
Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, des engins de chantier.

Pré-requis
• Avoir suivi la formation à la conduite en sécurité de l'engin de chantier de la catégorie correspondante.
• Maîtrise de la langue française.

Méthodes et Moyens
Les tests pratiques de la recommandation R482 de la CNAM-TS sont réalisés sur plateau dédié.

Moyens de suivi
Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

Validation des acquis
• Le testeur fait partie de la cartographie de testeurs CACES® de la société FOSEC.
• Les exercices pratiques sont réalisés selon les exigences du référentiel et la recommandation R482
• Une note minimum est requise pour la théorie et la pratique.
• En cas de réussite, une carte CACES® est remise.
• En cas d'ajournement en théorie et/ou en pratique, le candidat devra effectuer un complément de formation et repasser la partie du test non validé via le même organisme testeur CACES® certifié. Pour cela il dispose d'un délai de 12 mois.
• Validité : 10 ans.

Lieu de la formation
Au sein du CDT FOSEC Donges ou sur demande en intra

Accessibilité Handicapé
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et realtifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Tarif
Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE
Article R.4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."
R.482 : Recommandation de la CNAMTS qui prescrit le cadre du test CACES®.

OBJECTIFS :
• Obtenir un ou plusieurs CACES® permettant de conduire un engin de chantier de la R.482

PROGRAMME :
DEROULEMENT DU TEST :
• Les tests théoriques et pratiques sont effectués par une personne physiquement différente du formateur, conformément à la R.482
• L'examen théorique (commun à toutes les catégories d'engins de chantier) regroupe tous les candidats durant une unité de temps.
• Pendant l'examen pratique, les candidats sont évalués individuellement.
Une Option AIPR Opérateur est proposée par FOSEC dans le cadre de la journée de test R482
Catégorie Engins correspondants
A --> Engins compacts, ≤ 6 T et ≤ 100cv
B1 --> Engins d'extraction à déplacement séquentiel > 6T
C1 --> Engins de chargement à déplacement alternatif > 6T
D --> Engins de compactage > 6T
F --> Chariots de manutention tout-terrain
G --> Conduite des engins hors production